

N° 5865³**CHAMBRE DES DEPUTES**

2ième Session extraordinaire 2009

PROJET DE LOI

portant approbation de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Démocratique Populaire Lao dans les domaines de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche, signé à Vientiane, le 16 octobre 2007

* * *

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE**

(1.10.2009)

La Commission se compose de: Mme Martine MERGEN, Rapportrice-Présidente; MM. Claude ADAM, Marc ANGEL, Mmes Anne BRASSEUR, Lydie ERR, Marie-Josée FRANK, MM. Fernand KARTHEISER, Mill MAJERUS, Marcel OBERWEIS, Mme Lydie POLFER, MM. Ben SCHEUER et Marc SPAUTZ, Membres.

*

**HISTORIQUE DU PROJET ET DES TRAVAUX EN
COMMISSION PARLEMENTAIRE**

Le projet de loi fut déposé le 9 avril 2008 à la Chambre des Députés par le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration.

Lors de sa réunion du 18 février 2009, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné Mme Martine Stein-Mergen rapportrice du projet de loi sous rubrique. La commission était alors composée de: M. Fred SUNNEN, Président; Mme Martine STEIN-MERGEN, Rapportrice; M. Claude ADAM, Mmes Anne BRASSEUR, Claudia DALL'AGNOL, M. Ben FAYOT, Mme Colette FLESCHE, M. Robert MEHLEN, Mme Lydia MUTSCH, M. Marcel OBERWEIS et M. Lucien THIEL, Membres.

Lors de la même réunion, la commission a examiné le texte et l'avis du Conseil d'Etat.

Le rapport a été adopté lors de la réunion du 2 avril 2009. Cependant le projet de loi n'a pas pu être évacué au cours de la session ordinaire 2008-2009.

Dans le cadre de la séance constitutive de la Chambre des Députés issue des élections législatives du 7 juin 2009, la Commission de la Culture fut instituée lors de la séance publique du 28 juillet 2009 dans la composition suivante:

M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mmes Anne Brasseur, Lydie Err, Marie-Josée Frank, MM. Fernand Kartheiser, Mill Majerus, Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, MM. Ben Scheuer et Marc Spautz ont été désignés comme membres de la nouvelle commission. Mme Martine Mergen a été désignée Présidente.

En sa réunion du 30 juillet 2009, la Conférence des Présidents a décidé de renvoyer à la Commission de la Culture le projet de loi sous rubrique.

Lors de la réunion du 1er octobre 2009, la Commission de la Culture a confirmé la désignation de Mme Martine Mergen comme rapportrice du projet de loi.

Au cours de la même réunion, elle a examiné et confirmé le rapport de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture dans la teneur adoptée le 2 avril 2009 (doc. parl. 5965²).

Luxembourg, le 1er octobre 2009

La Rapportrice-Présidente,
Martine MERGEN